

Vie culturelle et OSIG

Position de principe de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels et de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre

26 octobre 2023

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels et l'Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre appellent tous les États membres des Nations unies et les autres parties prenantes à prendre des mesures pour garantir que les personnes d'orientations sexuelles et d'identités de genre (OSIG) diverses puissent participer pleinement et librement à la vie culturelle et y être représentées sans subir de discrimination ni de violence.

Toutes les personnes ont le droit de participer à la vie culturelle. Cela signifie qu'elles doivent pouvoir accéder, prendre part et contribuer à la vie culturelle sous toutes ses facettes, exprimer librement leurs propres visions du monde, valeurs et modes de vie, et voir la diversité représentée de manière adéquate dans les espaces publics, les médias et les institutions culturelles, telles que les musées et les structures éducatives et sportives. Les idéologies fondamentalistes et extrémistes et les actions auxquelles elles incitent lorsqu'elles ne sont pas contestées, menacent l'expression de la diversité et peuvent donner lieu à des violations - entre autres - des droits humains internationalement garantis des personnes LGBT. Ces violations peuvent avoir un impact sur un large éventail de droits humains, allant des droits à l'égalité, à la vie, à la liberté, à l'intégrité corporelle, au traitement humain et à l'absence de torture, au droit de participer à la vie culturelle, aux libertés scientifiques et artistiques, à l'interdiction de l'esclavage moderne et aux droits socio-économiques.

Les personnes LGBT doivent jouir de leurs droits culturels sans discrimination

Les personnes d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions de genre diverses font partie de tous les secteurs et aspects de la société, et leur contribution à la vie culturelle mondiale a été fondamentale tout au long de l'histoire, au cours de laquelle elles ont pris part et contribué à la riche vie culturelle de leurs communautés, de leurs pays et du monde.

Néanmoins, en raison de lois discriminatoires et de normes sociétales, d'idées reçues et de stéréotypes, ces contributions à la vie culturelle ont souvent été apportées à un prix personnel élevé pour leurs auteurs, et parfois aussi pour ceux qui soutiennent la promotion de leurs droits. En de nombreuses occasions, les auteurs ont dû rester dans le secret et l'anonymat, et ont donc été privés de leur droit de bénéficier des avantages moraux et matériels de leur créativité.

Si, dans certains récits sociaux, les arts ont été un havre de paix pour les personnes LGBT, cela n'est vrai que dans un nombre réduit de contextes, et souvent seulement pour les créateurs culturels les plus performants. Dans la plupart des régions du monde, la discrimination et la violence à l'encontre des personnes LGBT sont présentes dans tous les espaces culturels et dans toutes les formes d'expression culturelle. Les réalisateurs voient leurs films interdits pour avoir présenté des histoires LGBT¹, les acteurs se voient refuser l'accès à des rôles en raison de leur identité², les chanteurs sont confrontés à l'hostilité simplement parce qu'ils soutiennent l'inclusion des LGBT³. Les personnes qui remettent en question les normes ou les attitudes culturelles en matière de sexualité et de reproduction, ou les conceptions étroites de la "famille" ou de la "tradition", ainsi que leur travail, sont souvent soumises à diverses formes de réglementation ou accusées d'être des ennemis de la culture, de la religion ou des groupes nationaux ou ethniques.⁴

En outre, la criminalisation de l'orientation sexuelle dans de nombreux pays rend invisibles les expressions culturelles et artistiques de tout un groupe de personnes, supprimant ainsi leur contribution à la vie culturelle, dans toute sa diversité et sa richesse, et ciblant ceux qui participent à cette contribution ou la défendent.⁵ Même dans les contextes où il n'existe pas de restrictions légales en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, les autorités, les institutions éducatives et culturelles et les communautés ont interdit les livres traitant de thèmes LGBT, limité les représentations culturelles et interdit l'enseignement du respect des diverses orientations sexuelles et identités de genre.

Certains considèrent l'expression culturelle et artistique des personnes LGBT comme inappropriée ou immorale et estiment qu'elles promeuvent des idées et des comportements contraires aux valeurs et aux normes traditionnelles, voire blasphématoires ou sacrilèges. Dans un certain nombre de pays, la législation interdit explicitement ce que l'on appelle la "promotion" de la diversité de l'orientation sexuelle. Les discussions sociales et juridiques récentes ciblent les drag-queens et les travestis en partant du principe que leur simple apparition dans des lieux publics constitue un risque pour les enfants. Cette attitude semble découler d'un désir de "punir" et de réprimer les expressions qui dépassent les normes conventionnelles en matière de genre et n'est pas justifiée au regard du droit international des droits de l'homme. Une autre méthode de répression courante est l'interdiction, l'annulation ou la mise en place d'obstacles aux marches et parades des fiertés ainsi qu'aux festivals artistiques LGBT. Comme l'ont souligné la Rapporteuse spéciale et l'Expert indépendant, l'utilisation des espaces publics joue un rôle crucial dans la lutte pour la dignité et l'égalité, ainsi que dans l'amélioration de la visibilité des droits des personnes victimes de

¹ En 2017, Wanuri Kahiu a dû faire face à [l'interdiction par le gouvernement de son film "Rafiki"](#), qui mettait en scène une histoire d'amour lesbienne. Kahiu a contesté avec succès l'interdiction devant les tribunaux et le film a ensuite été salué par la critique et a reçu une attention internationale.

² Laverne Cox : L'actrice et militante transgenre a parlé ouvertement [des difficultés qu'elle a rencontrées à Hollywood](#), notamment des rôles qui lui ont été refusés en raison de son identité sexuelle

³ En 2017, un chanteur et drag queen brésilien, Pablo Vittar, a été [confronté à des réactions négatives](#) de la part de politiciens conservateurs et de groupes religieux après avoir publié un clip vidéo qui présentait des thèmes et une imagerie LGBTQ+. Mista Majah P, un artiste reggae jamaïcain, a reçu des [menaces de mort](#) pour s'être exprimé en faveur des droits des personnes LGBTQ+.

⁴ A/HRC/43/50, par. 52.

⁵ Ibid., par. 55.

discrimination et de violence en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.⁶

En vertu du droit international des droits de l'homme, comme dans tout autre domaine, l'expression artistique et culturelle n'est soumise qu'aux limitations prévues par la loi et nécessaires au respect des droits ou de la réputation d'autrui, à la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public ou de la santé et de la moralité publiques, selon des critères stricts de nécessité et de proportionnalité.⁷ Toute limitation des droits culturels doit être interprétée de la manière la plus restrictive. En outre, nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée.⁸

Les débats sur l'inclusion des expériences LGBT dans l'art et la culture reflètent des tensions culturelles, sociales et politiques plus larges autour des questions de sexualité et d'identité de genre, et de la mesure dans laquelle elles devraient être protégées et célébrées en vertu de la loi. Les efforts visant à contrôler et à supprimer les discussions ouvertes sur ces thèmes et l'expression de la diversité culturelle peuvent être observés dans les cercles fondamentalistes et extrémistes du monde entier. Ces cercles tentent de redéfinir la culture sur la base de visions du monde monolithiques, axées sur la "pureté" et l'hostilité envers "l'autre", en contrôlant "l'honneur" et la "modestie", en revendiquant une supériorité culturelle et morale, en imposant une prétendue "vraie religion" ou une "culture authentique" ainsi que des codes vestimentaires et comportementaux souvent étrangers aux cultures vécues par les populations locales, en étouffant la liberté d'expression artistique et en restreignant la liberté scientifique. Leur ingénierie culturelle limite souvent la jouissance des droits humains des femmes et restreint les droits sexuels et reproductifs de tous. Les groupes fondamentalistes et extrémistes cherchent souvent à étouffer l'expression d'une opposition culturelle à leur propre agenda, en utilisant les lois sur le blasphème et les lois familiales discriminatoires à l'égard des femmes pour faire taire l'expression culturelle contraire à leurs interprétations de la religion ou de la morale. Ils ont également recours à des campagnes de harcèlement, à des politiques et programmes éducatifs non conformes aux normes des droits de l'homme, à des violations des droits humains et à la violence pure et simple pour inspirer la peur et la honte à toute personne exprimant la diversité, y compris les membres de groupes minoritaires, les étrangers et les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels qui cherchent à jouir en égalité de leurs droits culturels.⁹ La peur et la honte paralysent, et les sociétés sans diversité sont condamnées à l'atrophie.

La contribution des LGBT à la diversité doit être reconnue comme faisant partie du patrimoine culturel de l'humanité.

Des protecteurs spirituels Babaylan, dont les esprits féminin et masculin sont réunis en une seule personne dans la communauté indigène philippine, aux individus Ogbanje au Nigeria, la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre a existé partout au cours de l'histoire. Des individus incarnant des rôles et des identités de genre différents ont été chéris et respectés dans de nombreuses sociétés, à la fois pour des rôles cérémoniels et consultatifs, comme les bispirituels en Amérique du Nord, les Bonjus en Europe, les Muxes au Mexique, les Hijras en Inde et au Bangladesh, les Takatāpuis en Aotearoa/Nouvelle-Zélande, et les Sistergirls des cultures des Premières Nations en Australie. Ainsi, les personnes LGBT ne

⁶ Ibid, par. 46.

⁷ Voir A/HRC/23/34, paras. 25-39 pour l'application spécifique des limitations aux libertés artistiques.

⁸ Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, art. 4.

⁹ A/HRC/29/23 et A/HRC/19/41

font pas seulement partie de la culture occidentale moderne, et la célébration de la diversité LGBT fait partie de la richesse culturelle de toute l'histoire.

Cette déclaration de diversité s'accompagne également de conclusions d'une multiplicité de procédures spéciales en rapport avec la spiritualité. Les études autochtones des Amériques, de l'Asie du Sud et des régions du Pacifique font état de diverses identités sexuellement fluides qui revêtent une signification spirituelle dans leurs communautés respectives : les mähū des communautés hawaïennes et tahitiennes embrassent à la fois le féminin et le masculin et sont les gardiens de pratiques traditionnelles telles que le hula et les chants. Les hijras et les khawaja siras constituent une communauté qui varie en fonction du sexe et qui occupait les rôles de conseillers spirituels, de commandants militaires et de membres des cours royales sous le régime moghol précolonial dans l'Inde pré indépendante. Les personnes bispirituelles ou berdaches sont un mélange d'esprits masculins et féminins dont plusieurs communautés autochtones du Canada pensent qu'ils ont accès à un domaine distinct de la spiritualité en tant que guérisseurs, chamans et chefs cérémoniels. Le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a noté que les processus d'assimilation sexuelle, de criminalisation et de pathologisation ont eu un impact profond sur le statut et les rôles traditionnels des personnes indigènes au cours de la période postcoloniale.

Dans certains endroits, les puissances coloniales ont imposé des notions et des rôles très stricts en matière de genre, qui pouvaient être inconnus des réalités locales. Dans certains cas, en réaction, le discours anticolonial a été instrumentalisé pour justifier l'exclusion de certains groupes de la jouissance de leurs droits humains, les acteurs de la lutte contre les droits utilisant la "culture" comme un "trope pour le relativisme culturel dans les débats sur les droits humains". Ceux qui luttaient contre les colonialismes "se battaient pour plus de liberté, pas moins ; pour plus de droits, pas moins ; pour le droit d'être considérés comme des êtres humains égaux et ayant droit à des droits égaux, et non comme des êtres intrinsèquement différents et ayant droit à des droits différents".¹⁰ L'"utilisation abusive" de l'histoire coloniale pour "justifier les violations contemporaines des droits de l'homme" est une insulte à la mémoire de ceux qui se sont battus contre le colonialisme, et ne sert qu'à minimiser leurs réalisations.¹¹

Le droit international exige que les personnes LGBT ne soient pas seulement reconnues dans des fonctions limitées et des rôles spécifiques au sein de la société, comme elles l'ont été tout au long de l'histoire, mais bien comme des sujets à part entière de leur vie, capables et habilités à exprimer leur dignité et à partager leurs ambitions et leur créativité dans tous les domaines de la société. Nous revendiquons ces droits comme nous les revendiquons pour tous les autres, qu'il s'agisse de femmes, d'enfants, de personnes handicapées ou autres. Dans ce contexte, nous sommes encouragés par la croissance constante de mémoriaux¹², de bibliothèques¹³ et de musées¹⁴ qui rendent visible et commémorent l'expérience des personnes de diverses OSIG, ainsi que par les lieux où la diversité des expressions culturelles LGBT est célébrée. Nous saluons "les tentatives sincères de relier le passé - l'histoire, les expressions culturelles passées, les idées établies, l'art classique - aux débats actuels, aux grandes questions et aux dilemmes actuels".¹⁵

¹⁰ A/73/227, Universalité, diversité et droits culturels, 2018, par. 49.

¹¹ Idem, paras. 49-50

¹² Par exemple, le [Memorial por la Diversidad du Chili](#)

¹³ Par exemple, [l'Archive Transgenre de l'Université de Victoria](#), Canada

¹⁴ Par exemple, le [Schwules Museum](#) à Berlin, Allemagne.

¹⁵ Extrait du [communiqué de presse](#) et de la [déclaration finale](#) de la visite en Allemagne de la RS dans le domaine des droits culturels, Alexandra Xanthaki.

Nous affirmons ensemble que les normes et standards des droits de l'homme existent au niveau international pour guider les discussions relatives aux droits culturels et à la diversité culturelle. De nombreux débats qui se déroulent aux niveaux local et national ne semblent pas être pleinement informés de ces orientations. En particulier, nous encourageons tous les États à signer et à ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et son protocole facultatif afin de garantir la jouissance des droits culturels pour toutes les personnes et permettra aux individus de présenter des plaintes concernant leurs droits culturels au niveau international.

La Rapporteuse spéciale et l'Expert indépendant rappellent aux États et aux autres parties prenantes que les personnes LGBT doivent jouir de leurs droits culturels sans discrimination. Chacun doit pouvoir exprimer librement sa vision du monde, ses valeurs et son mode de vie, et participer à l'élaboration des contours de la vie culturelle.